

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Cauchon

<https://www.cadre21.org/membres/f83ec97e35d472af43db4d0e>

Date d'obtention : 2023-11-24 22:53:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1 : Rassurer les personnes concernées (parler à la victime et à la personne qui dénonce)

Étape 2 : Évaluer l'incident sans porter de jugement et remplir la grille d'évaluation.

Étape 3 : Vérifier l'information (demander s'il y a d'autres personnes qui sont au courant de la situation, remplir la grille avec les autres personnes impliquées (en individuelle).

Étape 4 : Parler au jeune investigateur pour avoir la version des faits

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de rencontrer toutes les personnes impliquées dans le processus, autant les victimes, que les témoins ou les personnes qui vivent la situation. Il faut aussi aviser la direction de nos démarches.

Il est important de confisquer le cellulaire des jeunes et de contacter le service de police. Il est important de bien suivre et compléter la trousse.

Si ce n'est pas l'élève même qui vient nous voir pour dénoncer, il faut référer au service de police.

Il faut toujours faire la trousse avant de référer au service de police.

Il faut aussi contacter les parents et signaler à la DPJ, dans un cas d'acte impulsif.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le fait d'évaluer la situation en ne portant aucun jugement et en n'oubliant pas de détails lors de la prise de notes, avec l'aide de la grille, afin de bien déterminer si cela est un acte impulsif ou malveillant.